

Les propositions de la direction

Sur une base d'inflation prévisionnelle 2015 de 0 %, la direction propose :

Date d'application	NON CADRES		CADRES
	AG	AI	AI
01/01/2015	0,5%		
01/03/2015		0,8%	
01/07/2015		0,7%	
01/06/2015			2%
TOTAL	0,5%	1,5%	2%
		2%	2%

Salaires plancher revalorisés à 1670€ à effet du 1^{er} Janvier 2015

Mesure passage 270 points

Une Garantie de Progression Salariale pour les cadres

Des propositions tardives et timides!
une copie qui manque "d'agilité" et qui doit être revue
tant en niveau qu'en masse

Des revendications CFE-CGC en phase avec la réalité

Nous voulons

- ✓ Appliquer les augmentations dès le début de l'année
- ✓ Garantir la préservation du pouvoir d'achat
- ✓ Reconnaître les responsabilités et la performance

Pour les Administratifs, Techniciens et Agents de Maîtrise

- ✓ Revalorisation de la prime annuelle pour les forfaités, au-delà de 8,33%
- ✓ Attribution de la prime « maîtrise » de 7% pour l'encadrement technique et administratif

Pour les cadres

- ✓ Mesure préservant le pouvoir d'achat des cadres qui n'auraient pas d'augmentation individuelle.
- ✓ Pour les promus 2015, une mise au mini de la grille des salaires 2015 à la date de la promotion.
- ✓ Pour les cadres position II :
 - possibilité de changement d'indice sans attendre les 3 ans
 - mise au mini de la grille des salaires 2015 dès la date du changement d'indice
- ✓ Pour les promus IIIB, mise au mini de la grille des salaires 2015 dès la réussite de l'« assessment »

Toulouse, le 18 Mai 2015